

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 8 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVALT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVALT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°1 - Délibération n° 23/22 : Installation de nouveaux conseillers municipaux

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Isabelle ROOS, élue le 15 mars 2020 en qualité de conseillère municipale de la commune de Courseulles sur Mer, a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale en date du 5 juin 2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Marc LEMOINE, élu le 15 mars 2020 en qualité de conseiller municipal de la commune de Courseulles sur Mer, a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal en date du 13 juin 2023.

Monsieur le Préfet du Calvados a été informé de ces démissions en application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Michel BRAQUET est donc appelé à remplacer Madame Isabelle ROOS au sein du conseil municipal.

Madame Ghyslaine BERGOGNÉ est donc appelée à remplacer Monsieur Marc LEMOINE au sein du conseil municipal.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur Michel BRAQUET et Madame Ghyslaine BERGOGNÉ sont installés dans leurs fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal doit être mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L270,

Vu la démission de Madame Isabelle ROOS,

Vu la démission de Monsieur Marc LEMOINE,

Considérant qu'en application de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet du Calvados a dûment été informé de ces démissions,

Considérant qu'aux termes de l'article L270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Monsieur Michel BRAQUET est le candidat suivant de la liste «Unis pour Courseulles», et est désigné pour remplacer Madame Isabelle ROOS au sein du Conseil Municipal,

Considérant, par conséquent, que Madame Ghyslaine BERGOGNÉ est la candidate suivante de la liste « Unis pour Courseulles », et est désignée pour remplacer Monsieur Marc LEMOINE au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Michel BRAQUET en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Ghyslaine BERGOGNÉ en qualité de conseillère municipale,
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Philippeaux

Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°2 - Délibération n° 23/23 : Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein des commissions municipales et instances partenaires

REEMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES PARTENAIRES

Suite à la démission de Madame Isabelle ROOS, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de la commission « Services à la population », de la commission « Solidarité et vivre ensemble », mais aussi du Conseil d'administration du collège de Courseulles sur Mer et du Comité Souvenir Juno.

Madame le Maire rappelle que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé la nomination de Monsieur Michel BRAQUET pour siéger au sein des commissions « Services à la population » et « Solidarité et vivre ensemble », et représenter la Ville au sein du Conseil d'administration du collège de Courseulles et du Comité Souvenir Juno en qualité de suppléant.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4 et L2121-22, R2121-2 et R2121-4,

Vu la délibération n°20/18 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 portant élection des membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération n°20/12 du conseil municipal en date du 19 juin 2020 portant désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs,

Vu le mail de Madame Isabelle ROOS du 5 juin 2023, confirmé par courrier du 26 juin 2023, portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2023 installant Monsieur Michel BRAQUET en remplacement de Madame Isabelle ROOS,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de cette dernière au sein des commissions municipales et des organismes extérieurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** en remplacement de Madame Isabelle ROOS, Monsieur Michel BRAQUET, pour siéger dans la commission « Services à la population » et la commission « Solidarité et vivre ensemble » et représenter la ville au sein du Conseil d'Administration du collège de Courseulles sur mer et du Comité Souvenir Juno
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Amélie
Amélie-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°3 - Délibération n° 23/24 : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales

**REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN
DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite à la démission de Madame Marc LEMOINE, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des commissions « Services à la population », « Affaires Générales » et « Environnement et urbanisme ».

Madame le Maire rappelle que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé la nomination de Madame Ghyslaine BERGOGNE pour siéger au sein des commissions « Services à la population », « Affaires Générales » et « Environnement et urbanisme ».

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4 et L2121-22, R2121-2 et R2121-4,

Vu la délibération n°20/18 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 portant élection des membres des commissions municipales permanentes,

Vu le mail de Monsieur Marc LEMOINE du 13 juin 2023, confirmé par courrier du 27 juin 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2023 installant Madame Ghyslaine BERGOGNE en remplacement de Monsieur Marc LEMOINE,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de ce dernier au sein des commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** pour siéger en remplacement de Monsieur Marc LEMOINE, Madame Ghyslaine BERGOGNE dans les commissions municipales « services à la population », « Affaires générales » et « Urbanisme et environnement »
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 8 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVALT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVALT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°4 - Délibération n° 23/25 : Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein du Conseil Communautaire

**REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE AU
SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Isabelle ROOS, élue le 15 mars 2020 en qualité de conseillère municipale de la commune de Courseulles sur Mer, a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale en date du 5 juin 2023.

Monsieur le Préfet du Calvados a été informé de ces démissions en application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées par les articles L273-10, L273-9 I 1° et L273-12 du code électoral, le siège de conseiller communautaire vacant est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de nom sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseillers communautaires.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément aux articles L273-10, L273-9 I 1° et L273-12 du code électoral, Madame Michèle TANNE représentera la Ville de Courseulles sur Mer au Conseil communautaire Cœur de Nacre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L270, L273-10, L273-9 I 1° et L273-12,

Vu la démission de Madame Isabelle ROOS,

Considérant qu'en application de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet du Calvados a dûment été informé de ces démissions,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du remplacement de Madame Isabelle ROOS par Madame Michèle TANNE en qualité de conseillère communautaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVALT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVALT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°5 - Délibération n° 23/26 : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein du CCAS

REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU CCAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Marc LEMOINE, il convient de le remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS.

Vu le Code de l'action sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20/13 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant élection des représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le mail de Monsieur Marc LEMOINE du 13 juin 2023, confirmé par courrier du 27 juin 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Vu l'installation de Madame Ghyslaine BERGOGNE, en remplacement de Monsieur Marc LEMOINE,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Marc LEMOINE au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les représentants pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS selon le tableau ci-dessous

UNIS POUR COURSEULLES	COURSEULLES EN ACTIONS
Anne-Marie VAN VEEN	Christelle CHENEGRIN
Francis NICAISE	Stéphanie LAVault
Christelle DOUIS	
François GERNIER	
François DOUIS	
Ghyslaine BERGOGNÉ	

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°6 - Délibération n° 23/27 : Modification du tableau des effectifs

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Un recrutement a été fait afin de remplacer l'agent assurant l'accueil de la mairie parti à la retraite. Il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de prendre en compte le grade du candidat retenu.

Aussi, il est proposé de

- créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

- Dans le cadre des avancements de grade de l'année, et au vu de la vacance d'un certain nombre de postes, il est proposé :

- La suppression de :
 - 1 poste d'attaché principal à temps complet
 - 1 poste d'attaché à temps complet
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste de rédacteur à temps complet
 - 1 poste d'animateur à temps complet
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste de technicien – maître de port à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (port)
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La création de :
 - 1 poste d'ingénieur
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 à L.332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Après avis du Comité Social Territorial du 4 juillet 2023,

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines en date du 6 juillet 2023,

Le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs permanents de la ville comme exposé ci-dessus,

■ **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27		

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 8 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°7 - Délibération n° 23/28 : Budget principal de la Ville et du budget annexe de l'eau 2023 – Règlement d'office

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2023 –
REGLEMENT D'OFFICE**

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie, saisie par le Préfet du Calvados le 12 mai 2023, a constaté que le budget primitif pour 2023 n'avait pas été adopté dans le délai légal au sens de l'article L. 1612-2 du CGCT.

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie, par avis n° 2023-06 du 12 juin 2023, a formulé des propositions au Préfet du Calvados, afin de régler et rendre exécutoire le budget primitif 2023 conformément aux tableaux annexés à l'avis précité.

Le Préfet du Calvados, considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, a pris un arrêté, en date du 23 juin 2023, publié le 26 juin, portant règlement d'office des budgets primitifs du budget principal et du budget annexe eau de la commune de Courseulles-sur-mer pour l'exercice 2023.

Vu l'avis n° 2023-06 de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie en date du 12 juin 2023, pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCBFL-23-174 du 23 juin 2023, publié le 26 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 6 juillet 2023 ;

Le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie n° 2023-06 du 12 juin 2023

- **PREND ACTE** de l'arrêté préfectoral n° DCL-BCBFL-23-174 du 23 juin 2023 réglant d'office le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Eau pour 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°8 - Délibération n° 23/29 : Projet d'achat d'un terrain pour la future caserne des pompiers

PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA FUTURE CASERNE DES POMPIERS

La ville envisage d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZC192 sise RD 79 d'une contenance d'environ 10 030 m² afin d'y implanter une nouvelle caserne plus accessible en entrée de ville.

En effet, le SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) souhaite implanter une nouvelle caserne stratégiquement positionnée afin de remplacer l'actuelle caserne près du Port, devenue vétuste et sous-dimensionnée.

Cette parcelle est située actuellement en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU prévoit la possibilité de construire sans révision un bâtiment d'intérêt public.

Le choix de cet emplacement a été validé par le SDIS suite à de nombreuses réunions et échanges.

L'emprise foncière cédée au SDIS avoisinera les 5 040 m², le reste de la parcelle servant à l'aménagement routier, une partie de l'emprise du giratoire et l'installation d'un bassin de retenue.

La valeur vénale du terrain a été estimée par le service d'évaluations domaniales sur la base d'un montant de 15 € du m² pour une superficie de 10 500 m².

Cette parcelle étant exploitée actuellement par son propriétaire dans le cadre d'un bail, il est proposé au conseil de lui verser une indemnité d'éviction sur la base de 1.10 € par m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'avis des domaines en date du 21 janvier 2022,

Après saisie et avis favorable de la commission finances et ressources humaines en date du 30 Mars 2023,

Le Conseil Municipal :

■ **ACCEPTÉ** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZC192 sur la base d'une superficie de 10 030 m² à 15 € du m² pour un montant de 150 450 € ainsi que l'indemnité d'éviction, à raison de 1.10 € du m² pour un montant de 11 033€, soit un montant total estimé de 161 483 € auquel s'ajouteront les frais de notaires et de géomètres.

■ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier. Les dépenses sont inscrites au budget d'investissement.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 8 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVAULT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVAULT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°9 - Délibération n° 23/30 : Subventions aux associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose d'accorder les subventions suivant le tableau ci-dessous.

Les associations « Musique en Côte de Nacre » et « La Semaine Acadienne » ne pourront percevoir le montant attribué qu'une fois la réalisation de leur événement effectué.

Il en sera de même pour les subventions exceptionnelles accordées aux associations suivantes : « Chœur Marguerite Rioult », « Courseulles Hand Ball Club (CHBC) », « Les Pavillons Marteaux » et « Harmonie Municipale ».

Concernant les subventions d'investissement les associations percevront le montant attribué sous réserve de présentation de factures : « Les Archers de la Seulles », « Cœur de Nacre Photo », « Cavaliers de Courseulles Equitation », « Culture et Bibliothèque pour Tous », « Ecole de Voile », « Tennis Club », « RSGC ».

De plus, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-498 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

NOM	MONTANT
Anciens Combattants	1 000 €
ACC (Association Culturelle de Courseulles)	37 000 € (dont 25 000 € versés en avance sur subvention en janvier 2023 par délibération du 16 décembre 2022)
Archers de la Seulles (Les)	2 250 € (dont 1 000 € pour investissement)
APPC (Association des Plaisanciers du Port)	350 €
Association Glisses de Nacre	200 € (subvention exceptionnelle sous réserve de la réalisation de l'évènement)
MFR CFA	60 € (enfant Lucas LEDARD)
Cercle des cultures	500 €
Chœur Marguerite Rioult	2 000 € (subvention exceptionnelle sous réserve de l'organisation du concert)
Cœur de Nacre Photo	1 000 € (dont 500 € pour investissement sur présentation de facture)
Chiens Sportifs à l'eau ACSE Normandie	430 €
Cavaliers de Courseulles Equitation	500 € (pour investissement)

Collège Quintefeuille (UNSS)	800 € (10 € par enfant)
Coopérative école primaire et maternelle (OCCE)	2 000 €
Club de l'amitié	900 €
Courseulles Running	500 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	4 500 € (dont 700 € pour investissement sur présentation de facture)
Ecole de Voile	30 000 € (20 000 € versés en avance sur subvention en décembre 2022 sur exercice comptable 2022 + 10 000 € pour investissement versés sur présentation de facture sur exercice comptable 2023)
Handball Club	42 500 € (dont 2 500 € de subvention exceptionnelle)
Harmonie Municipale	5 477 €
Jumelage Goldbach	450 €
Musique en Côte de Nacre	4 000 €
OCS (Office Courseullais des Sports)	20 000 €
Pavillons Marteaux	500 € (subvention exceptionnelle sous réserve de de la déambulation pour la fête de la musique)
Philatélie Courseullaise	400 €
RSGC Football	15 000 € (dont 3 000 € en investissement sur présentation de la facture)
Semaine Acadienne	7 000 € (dont 1 000 € en exceptionnel)
SNSM	2 500 €
Souvenir Juno	95 €
Tennis Club	3 000 € (pour investissement sur présentation de facture)
Volants de Nacre	250 €

ANCIENS COMBATTANTS

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24			J.M HEUVELINE F. NICAISE E.PITEL

ACC (Association Culturelle de Courseulles

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			C. DOUIS

LES ARCHERS DE LA SEULLES

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

APPC (Association des Plaisanciers du Port de Courseulles)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24			A. LENEZ E. PITEL J.F GUILBERT

ASSOCIATION GLISSES DE NACRE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24			M. TANNE R. DAGORN M. BRAQUET

M.F.R – C.F.A

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

LE CERCLE DES CULTURES

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			M. TANNE

CHŒUR MARGUERITE RIOULT

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

CŒUR DE NACRE PHOTO

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

CHIENS SPORTIFS A L'EAU – ACSE NORMANDIE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

CAVALIERS DE COURSEULLES EQUITATION

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

COLLEGE QUINTEFEUILLE (UNSS)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE (OCCE)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

CLUB DE L'AMITIE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			F. NICAISE

COURSEULLES RUNNING

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

ECOLE DE VOILE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			C. DOUIS

HANDBALL-CLUB

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

HARMONIE MUNICIPALE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			J.F GUILBERT

JUMELAGE GOLDBACH

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24			N. LEBECQ-SALLARD G. BERGOGNE C. DOUIS

MUSIQUE EN COTE DE NACRE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

OCS (Office Courseullais des Sports)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25			C. DOUIS C. CHENEGRIN

PAVILLONS MARTEAUX

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

PHILATELIE COURSEULLAISE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

RSGC FOOTBALL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

SEMAINE ACADIENNE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			N. LEBECQ-SALLARD

SNSM

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

SOUVENIR JUNO

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

TENNIS-CLUB

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			S. GEFFROY

VOLANTS DE NACRE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver le versement des subventions,

Après saisie et avis favorable de la commission Services à la Population en date du 29 Mars 2023,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions selon les états présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions pour toutes les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVALT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVALT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°10 - Délibération n° 23/31 : Décision modificative n°1 – Budget Ville

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VILLE

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget principal de la Ville de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations		165 162.00 €		
023 – Virement à la section d'investissement		175 000.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		340 162.00 €		0.00 €
INVESTISSEMENT				
021 – Virement de la section de fonctionnement				175 000.00 €
2111 – Terrains nus		175 000.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		175 000.00 €		175 000.00 €

Le budget primitif 2023 a été arrêté par le Préfet en suréquilibre, faisant apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 446 654 €. Cette décision modificative diminuant cet excédent pour le porter à 1 106 492 € maintiendra le budget en suréquilibre.

La décision modificative n° 1 sur le budget de la ville augmente donc la section de fonctionnement à hauteur de 340 162.00 € et s'équilibre à hauteur de 175 000.00 € en section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-4 à 1612-8.

Vu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie en date du 12 Juin 2023,

Vu l'arrêté daté du 23 Juin 2023 du Préfet du Calvados portant règlement d'office des budgets primitifs du budget principal et du budget annexe eau de la commune de Courseulles-sur-mer pour l'exercice 2023,

Après saisie et avis favorable du conseil municipal réuni en session privée le 21 juin 2023,

Après saisie et avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines du 6 juillet 2023,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 sur le budget de la ville selon l'état ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE
Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 10 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 8 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION :

30 Juin 2023

AFFICHEE LE :

30 Juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

13 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – Mme M. TANNE – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C. DOUIS - Mme E. PITEL – M. T. SAGET — Mme G. BERGOGNE - M. C. BENOIST - Mme R. DAGORN – M. M. BRAQUET - Mme C. CHARPENTIER - M. J.M HEUVELINE – Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL – Mme C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. B. DUBOIS – M. A. LENEZ – M. F. DOUIS – Mme I. MANGENOT – Mme C. OUINE – M. F. GERNIER – Mme N. LEBECQ-SALLARD – Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – Mme S. LAVALT

Monsieur Bruno DUBOIS a donné pouvoir à Mme A.M PHILIPPEAUX
Monsieur Alain LENEZ a donné pouvoir à M. F. NICAISE
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à M. M. BRAQUET
Madame Isabelle MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame Carole OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à M. T. SAGET
Madame Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à Mme G. BERGOGNE
Madame Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme S. BEAUDOUX
Madame Stéphanie LAVALT a donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN.

Monsieur Francis NICAISE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°11 - Délibération n° 23/32 : Vote des taux d'imposition

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Le taux de Foncier bâti prend donc en compte le taux départemental et le taux communal.

Par ailleurs, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Conformément aux engagements qui ont été pris et comme rappelé lors du rapport d'orientations budgétaires, il est proposé d'équilibrer le budget 2023 sans augmentation de la fiscalité locale.

En conséquence, il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,54%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,95 %
- Taxe d'habitation : 9,21%

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 30 Mars 2023,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les taux de fiscalité mentionnés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX